



Relevé de note de la <b>CooPro</b> Instance de <b>Coordination</b> du <b>Projet de Territoire Concerté</b>		
Date : 15 mars 2018	Lieu : salle du CM CHANCELADE	Rédacteur : PUGNET Fabrice
Objet : Instance de Coordination et de Débat de notre démarche de Projet Territorial Concerté / 4 <sup>ème</sup> rencontre		

Nom/Prénom	COMMUNE
PUGNET Fabrice	CHANCELADE
DUPEYRAT Emmanuel	
BOURGOIN Dominique	
GADY Jean-Luc Absent excusé	
GALY Anne	CHÂTEAU L'ÉVÊQUE
MARTY Alain	
MANSOY Claude	
DUVERNEUIL Joelle	
BELOMBO Marie	
GOMEZ Maxime	La CHAPELLE GONAGUET
LEPAPE Alain	
MALLET Gilles	RAZAC sur L'ISLE
PAUL Bernadette Absente excusée	
DUBOIS Manuel	
BUISSON Michel Absent excusé	ANNESE et BEAULIEU
BOULLEY Cyril Absent excusé	

« **Nouvel Ouest** », vers un territoire Durable et Solidaire !, tel est le nom du projet engagé par 5 communes à l'aune de l'année 2018 : ANNESSE et BEAULIEU, CHANCELADE, la CHAPELLE GONAGUET, CHÂTEAU L'ÉVÊQUE et RAZAC sur l'ISLE.

Il s'agit de construire une nouvelle collectivité territoriale (Fusion) tout en maintenant la mutualisation pour les communes ne disposant pas encore d'une capacité à se « jeter » pleinement dans la démarche ou bien celles souhaitant le faire mais pour lesquelles une opposition de principe forte semble encore présente au sein de leurs Conseils et/ou de leurs administrés. Est-ce la peur d'une perte d'identité, d'une proximité du service public à géométrie variable, d'un coût de fonctionnement plus important ? Notre action devra y répondre.

« **Nouvel Ouest** », un projet, une méthode.

Le pilotage est politique, évidemment, car c'est de notre responsabilité et dans notre mandat de gérer le quotidien de nos collectivités mais surtout d'inventer l'avenir.

La méthode est proactive et ouverte aux administrés à différentes étapes. Un Comité de Pilotage (les Maires) valide les avancées proposées par une instance de Coordination et de Débats (la CooPro composée d'élus avant tout, d'administrés, d'experts, d'associations, etc.). Une instance de Production (Prod.) formalise le projet qui sera écrit et accessible à tous. Démarche ambitieuse

devant aménager notre espace, déterminer nos ressources, rappeler notre histoire commune, définir l'identité d'un nouveau groupe social, écrire notre rhétorique territoriale.

Un projet de territoire au vocabulaire partagé par chacun, avec des orientations comprises par le plus grand nombre et des actions concertées à mettre en œuvre...une programmation faisant alors sens pour tous, telle est l'ambition de notre démarche.

Notre réunion de travail de ce jeudi 15 mars 2018 au sein de la mairie de Chancelade nous permet de valider les points suivants :

- ✚ Le précédent CR du 1<sup>er</sup> mars 2018
- ✚ Rappel du calendrier de nos prochaines rencontres :  
**Le groupe a acté le principe de tenir ses réunions salle du CM de CHANCELADE pour des raisons de commodités et énonce fortement que ce choix ne démontre pas la prédominance de cette commune sur les 4 autres (ce que certains « opposants » pourraient penser et colporter).**

	DATES	HEURE
1	29 mars 2018	18 h 30
2	12 avril 2018	
3	26 avril 2018	
4	<b>Date à modifier 10 mai 2018 (Férié)</b>	
5	24 mai 2018	
6	7 juin 2018	
7	21 juin 2018	



✚ **La COMMUNICATION :**

5 points :

- Nous décidons d'ouvrir une page Internet de créer un nom de site afin de diffuser des informations régulières, chacun de notre place. Nous allons l'évoquer en instance de Production (Joelle, Manuel, Carine et Fabrice). Cette communication sera à chaque fois identique entre les 5 communes. Sur nos sites Internet un lien devra renvoyer vers cette page « Nouvel Ouest ».
- Sur ce Site/Page, nous diffuserons nos CR. Nous validerons en introduction de chaque Coopro le dernier CR diffusable. En effet, nous ne pouvons pas communiquer l'intégralité de nos CR actuel au regard de certaines données en lien avec nos agents, notamment.
- Le document informatif à l'attention des administrés de La Chapelle Gonaguet, Château l'Évêque et Chancelade est en cours de finalisation (Annesse et Razac ayant répondu aux différents tracts (Cf. ci-dessous, la réponse de Razac) / Validation du contenu et modalités de diffusion seront décidées en début de semaine prochaine par le COPIL. Joelle adresse le document aux 5 Maires.
- Nous décidons de la diffusion sur nos sites de la présentation de notre action (Cf. en première page de ce CR, sans le tableau de présence, bien évidemment).
- Nous soulignons, comme à chaque fois, devoir accompagner nos administrés dans la compréhension de notre démarche. A ce titre, la question des modalités d'une consultation, étape finale en lien avec un projet écrit (et donc construit) se pose. Le COPIL du Projet devra y répondre rapidement : quel calendrier et quelle forme (un sondage, un vote, une consultation en mairie ?... à l'appui, toujours, du Projet finalisé)

Pour info, le contenu de la réponse des élus engagés dans la démarche de fusion au sein de la commune de RAZAC en lien avec la diffusion d'un tract des « opposants » à la fusion :

**MUTUALISATION ? FUSION ?  
Exister au sein du Grand Périgueux**

“Le mélange de vrai et de faux est énormément plus toxique que le faux pur” écrivait Paul Valéry dans ses cahiers.

Les évènements, les crises d'hystérie, auxquels nous assistons ces derniers temps sur notre commune viennent corroborer cette observation.

**Une étude de faisabilité a été lancée pour étudier les possibilités d'une fusion éventuelle : c'est vrai. Razac n'existera plus : c'est faux. Tout est déjà réglé, le nom de la future commune et du super-maire sont déjà connus : c'est faux. Des élus travaillent sur un Projet Territorial Concerté : c'est vrai. Toutes les écoles vont être regroupées à Chancelade : c'est faux. Le Projet Territorial Concerté s'inscrit dans la poursuite de la démarche de mutualisation et pour les communes qui le souhaitent dans la création d'une commune nouvelle : c'est vrai. Les impôts vont augmenter de 30 % : c'est faux. Près de 86 % des Razacois ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020 : c'est vrai. Razac fait partie des communes les plus pauvres du grand Périgieux : c'est vrai. L'Etat compensera les 340 000 € de manque à gagner pour la taxe d'habitation : nous ne le savons pas...**

Cet inventaire à la Prévert, non exhaustif, montre la méconnaissance de certains de nos concitoyens sur ce dossier. Méconnaissance aggravée par une désinformation « involontaire » de quelques Don Quichotte en recherche de cause à défendre, sans parler de ce qui a été déversé sur les réseaux sociaux.

Cet état de fait génère une situation où le vivre ensemble est mis à mal alors que des efforts sont faits sur 5 communes pour faire face au désengagement matériel et financier de l'Etat, mais aussi pour exister sur ce territoire immense qu'est devenu la communauté d'agglomération du Grand Périgieux.

Avec 2384 habitants, soit moins de 2,5 % de la population de l'agglomération, quel poids peut avoir notre commune sur les décisions d'investissements et d'aménagements qui engageront le Grand Périgieux et dessineront son avenir à 15 ans ? Comparativement, sûrement le même que la Grèce qui représente le même poids au sein de l'U.E...

Voilà pourquoi 5 communes ont décidé de travailler ensemble pour faire entendre leurs voix et agir au mieux des intérêts de leurs habitants.

Ce travail ensemble se traduit par une démarche de mutualisation des services, mais aussi par une réflexion sur l'avenir.

Et là, aucune réflexion n'est interdite. Tous les scénarios se doivent d'être envisagés et étudiés, même ceux qui peuvent paraître les plus incongrus.

Que va-t-il en sortir ? Personne ne le sait actuellement. Ceux qui prétendent le contraire sont au mieux mal informés, au pire des adeptes de la désinformation.

Il est certain que cette habitude de travailler ensemble va amener des communes qui le souhaitent à fusionner, qu'elle va permettre de poursuivre le travail de mutualisation avec celles qui ne fusionnent pas... et sûrement d'autres choses dont personne n'a idée actuellement. Mais dans tous les cas, les communes de cette partie du territoire auront appris à travailler ensemble pour faire front ensemble face aux différentes administrations afin de faire prévaloir les intérêts de leurs habitants : comme l'a récemment dit le Président du Grand Périgieux « les communes et les élus doivent se prendre en main pour ne pas finir en réserve d'indiens ».

Tel est le sens de notre démarche. Il faut se souvenir que Razac a raté le coche du développement économique à la fin des années 70 pour ne pas froisser une partie de sa population. Pourquoi poursuivre dans cette voie : ce n'est pas en laissant les peurs et les oukases guider notre démarche que nous permettrons à notre territoire d'avancer.

**Bernadette Paul, Maire, Manuel DUBOIS, Bernadette BASSOTTO, Ruben PALACIOS, Adjoint, Aurélie BUGEAUD, Isabel FINKELSTEIN, Martine FONTALIRANT, Christian GIRAUD, Gilles MALLET, Conseillers Municipaux.**

✚ Chacun a « renseigné » le document DIAGNOSTIC et a « caractérisé » sa population  
Nous nous engageons dans un travail d'agrégation, via l'instance de production (Joelle DUVERNEUIL (animatrice)/ Carine BLÉ-BRACHET/Fabrice PUGNET/Manuel DUBOIS).

✚ Retour du groupe de travail sur la RH /Claude MANSOY l'anime /BELOMBO Marie/Alain LEPAPE/ Dominique BOURGOIN/ Cyril BOULLEY/Gilles MALLET  
Le groupe a fixé son calendrier et poursuit son travail en définissant le plus finement les compétences de chaque agent. L'idée est de pouvoir déployer une nouvelle administration efficiente au regard des besoins des populations et des compétences en Interne.

Cf. le dernier CR concernant les tableaux RH de chaque commune.

#### ✚ INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

L'instance de Production a échangé avec la juriste de l'UDM24 sur la procédure de création d'une commune nouvelle et le caractère obligatoire ou non d'un Référendum.

Le référendum sera obligatoire pour les 5 communes concernées dès qu'un seul CM ne dégage pas de majorité au sein de son assemblée quant à l'approbation de la fusion.

Ainsi, afin de permettre aux communes désireuses de fusionner d'aller au bout de la démarche, les modalités suivantes doivent être mises en œuvre dans le respect de la législation en vigueur :

Chaque CM se réunit le même jour et à la même heure afin de délibérer sur la fusion.

Après le vote une suspension de séance est faite afin que chaque maire se téléphone pour connaître les résultats des votes.

En fonction des résultats opposés à la fusion, les communes reprennent leur séance et votent sur une délibération modificative afin de fusionner à 4, 3 ou 2...ou pas du tout.

Reste à définir le calendrier dans le respect du cadre réglementaire ainsi que les modalités d'une consultation éventuelle (différente d'un référendum). Un mail va être adressé à cette même juriste afin de permettre au COFIL de décider de manière éclairée.

#### ✚ Débuter un état des lieux de nos politiques communales :

Nous actons la création de 3 nouveaux sous-groupes au sein de la Coopro afin de débiter notre réflexion quant au futur de nos politiques. Les membres peuvent évoluer en fonction des besoins et des disponibilités de chacun :

**CULTURE** : Manuel DUBOIS/ Anne GALY/ Emmanuel DUPEYRAT

**TOURISME** : Joelle DUVERNEUIL (animatrice) / Dominique BOURGOIN / Maxime GOMEZ / Alain MARTY.

**ACTION SOCIALE** : Marie BELOMBO (animatrice) / Alain LE PAPE / Fabrice PUGNET

Le groupe RH poursuit son action.

#### Prochaine Réunion

**Le Jeudi 29 mars 2018**

**Salle du Conseil Municipal de CHANCELADE (mairie de Chancelade).**

**18 h 30**